



# La GCRA est ARRIVÉE!

## ÊTES-VOUS PRÊT?

**QUOI?** L'INITIATIVE DE GESTION DES COTISATIONS ET DES RECETTES (GCRA) DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

a transformé la façon dont cette dernière gèrera l'importation des marchandises commerciales au Canada. Dans le cadre de ce projet, les importateurs sont entre autres tenus de créer un compte commercial dans le portail client de la GCRA.



**QUI?** ENTREPRISES QUI IMPORTENT DES MARCHANDISES COMMERCIALES AU CANADA

La GCRA aura une incidence sur vous, que votre entreprise soit petite ou grande et que vous fassiez peu ou beaucoup d'importations.

**QUAND?** AGISSEZ MAINTENANT!

Comme la GCRA est entrée en vigueur en octobre 2024, il est impératif de prendre les mesures nécessaires pour vous assurer que vos envois FedEx Express ne sont pas retardés à la frontière.

### À FAIRE DÈS MAINTENANT

ÉTAPE 01

#### Créez votre compte dans le portail client de la GCRA

Il faudra créer un compte d'entreprise dans le portail client de la GCRA pour importer des marchandises commerciales au Canada et permettre aux entreprises de faire des transactions directement avec l'ASFC.

[S'INSCRIRE](#)

ÉTAPE 02

#### Approuvez notre demande de délégation de pouvoirs

L'approbation de la demande de délégation de pouvoirs de Federal Express Canada Corporation nous permettra de continuer à gérer vos activités d'importation commerciale propres à notre entreprise dans le cadre de la GCRA.

[OUVRIR UNE SESSION](#)

ÉTAPE 03

#### Déposez une garantie financière aux fins du Programme de MAP

Pour participer au Programme de mainlevée avant paiement (MAP), vous devez déposer votre propre garantie financière (cautionnement ou dépôt en espèces) dans le portail client **avant le 20 mai 2025 à 3 h (HE)**. Un fournisseur de caution peut vous y aider.

[OBTENIR DES PRÉCISIONS](#)

ÉTAPE 04

#### Configurez votre profil d'importateur FedEx

Si FedEx Express est l'un de vos courtiers en douane désignés, la plateforme des profils d'importateur de FedEx, notre solution en ligne gratuite, vous permet, à vous, à votre équipe et à FedEx, de suivre en un seul et même endroit vos progrès liés à la GCRA. Surveillez les étapes terminées, tenez votre profil à jour, recevez des alertes par courriel vous informant de tout changement, consultez un historique détaillé et plus encore.

[FAIRE LE SUIVI DES PROGRÈS](#)



#### CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

**APPROBATION DU GESTIONNAIRE DE COMPTE D'ENTREPRISE :** Le gestionnaire de compte d'entreprise affecté par votre entreprise peut approuver toutes les demandes de délégation de pouvoirs de plusieurs courtiers. Cette approbation est nécessaire même si vous avez déjà un accord général de représentation et une procuration avec FedEx Express.

**ACCORD GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION ET PROCURATION :** Si vous n'avez pas d'accord général de représentation et de procuration avec FedEx Express, envoyez-nous un courriel à [POACANADA@fedex.com](mailto:POACANADA@fedex.com). Nous en avons besoin pour agir à titre de courtier en douane.



#### DATE LIMITE DU PROGRAMME DE MAP : 20 MAI 2025 À 3 H (HE)

Si vous ne respectez pas la date limite, vous perdrez vos privilèges de MAP et devrez payer des droits et des taxes avant que les douanes canadiennes ne libèrent vos marchandises, ce qui entraînera des retards dans l'expédition et des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement.

#### REMARQUE IMPORTANTE :

- La MAP est requise pour la mainlevée électronique des marchandises importées avant le paiement des droits et taxes.
- Un cautionnement ou un dépôt en espèces peut couvrir les importations de tous les courtiers et messagers.
- Il vous incombe de déposer votre garantie financière, les courtiers en douane ne pouvant pas le faire en votre nom.

**IMPORTANT: LA GARANTIE FINANCIÈRE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE D'ICI LA DATE LIMITE À DÉFAUT DE QUOI LE DÉDOUANEMENT DES ENVOIS SERA RETARDÉ. POURQUOI COURIR CE RISQUE?**

AGISSEZ MAINTENANT

[LIRE LE COMMUNIQUÉ DE L'ASFC POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME DE MAP](#)



### NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Écrivez-nous à [CARMPROFILE@fedex.com](mailto:CARMPROFILE@fedex.com) afin de planifier un appel individuel et d'obtenir du soutien pour créer votre compte dans le portail client de la GCRA, approuver notre demande de délégation de pouvoirs, trouver un fournisseur de caution ou verser un cautionnement.

### QUELLES SONT VOS OPTIONS DE PAIEMENT?

#### Droits et taxes à l'importation

La GCRA offre le paiement direct des droits et des taxes à l'importation auprès de l'ASFC.

FedEx Express continuera de payer à l'ASFC les droits et taxes calculés sur les marchandises importées que nous dédouanons en votre nom, puis vous facturera en conséquence, sauf avis contraire de votre part.

En tant qu'entreprise cliente de FedEx Express, vous pouvez choisir de payer l'ASFC directement. Il suffit de nous informer à l'avance en remplissant et en soumettant [cette convention](#) par courriel.

Pour éviter les frais en double, veuillez nous aviser si vous comptez payer l'ASFC directement.



### D'AUTRES QUESTIONS? Nous sommes là pour vous.

#### RESSOURCES SUR LA GCRA :

- ▶ [S'INSCRIRE](#) à un webinaire sur la GCRA
- ▶ [EXAMINER](#) les documents d'intégration
- ▶ [VISIONNER](#) les tutoriels vidéo
- ▶ [REEMPLIR](#) le Formulaire de contact d'aide au client

#### EXPERTS DE LA GCRA DE FEDEX :

- ▶ Pour les demandes de renseignements généraux, écrivez-nous à l'adresse [CARM@fedex.com](mailto:CARM@fedex.com) ou composez le [1.844.875.7286](tel:18448757286).

Nous sommes là pour vous soutenir.



Ajoutez [fedex.ca/GCRA](https://www.fedex.ca/GCRA) à vos favoris pour un accès rapide et pour obtenir les dernières mises à jour.